|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C23/84-F** |
| **27 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de la Roumanie | |
| PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER ENCORE LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE D'ASSURER LE SUCCÈS DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES | |
| **Objet**  Le présent document vise à donner des orientations et à engager une réflexion sur les améliorations à apporter au processus préparatoire à la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'à présenter des suggestions à la lumière de l'expérience récemment acquise par la Roumanie en tant que pays hôte de la plus importante manifestation de l'UIT.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à prendre note du contenu de la présente contribution, à examiner la proposition afin qu'elle fasse l'objet d'un complément d'examen et qu'une suite appropriée soit envisagée et à donner des orientations au secrétariat sur la marche à suivre.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [Résolution 77](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-077-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;  Document [C21/13](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0013/fr) du Conseil;  *Lettre circulaire* [*CL-19/57*](https://www.itu.int/md/S19-SG-CIR-0057/fr) | |

Contexte

Aux termes de la Résolution 77 (Rév. Bucarest 2022), le Secrétaire général est chargé de prendre les mesures appropriées pour utiliser au mieux, pendant ces conférences, le temps et les ressources disponibles et de faire rapport au Conseil sur la mise en œuvre de ladite Résolution, en proposant, au besoin, d'autres améliorations. En outre, le Conseil de l'UIT est chargé de prendre des mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre de la Résolution et de faire rapport aux futures Conférences de plénipotentiaires (PP) sur les améliorations possibles de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, lors des sessions de 2016 et 2017 du Conseil de l'UIT, le Secrétariat a présenté des rapports sur les améliorations possibles concernant l'organisation de la PP, en s'appuyant sur des priorités comme améliorer l'efficacité de l'organisation et du déroulement de ses travaux, réduire les dépenses, notamment en raccourcissant la durée de la Conférence, assurer une participation de haut niveau pour renforcer le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême et améliorer la communication avec et entre les membres de l'UIT, afin de renforcer leur participation et leur adhésion à cette manifestation de l'UIT unique en son genre.

En outre, lors de la session de 2019 du Conseil de l'UIT, les Émirats arabes unis, pays hôte de la 20ème Conférence de plénipotentiaires, ont soumis une contribution, en collaboration avec l'Arabie saoudite, visant à proposer des solutions pour améliorer les travaux de la Conférence, en mettant l'accent sur trois grandes priorités, à savoir: renforcer le processus préparatoire interrégional, assurer la formation des délégués et rendre la conférence écoresponsable. Par conséquent, par voie de la Lettre circulaire CL-19/57, le Secrétariat de l'UIT a mené des consultations sur de nouvelles améliorations à apporter à la PP, sur la base de ces trois domaines d'action. Les résultats de cette consultation ont donné lieu à une discussion de fond, ainsi qu'à la présentation d'autres propositions lors de la session de 2021 du Conseil de l'UIT.

Introduction

La Conférence de plénipotentiaires est l'organe décisionnel suprême de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Les discussions qui y sont menées et les décisions qui y sont prises ont des incidences importantes et à long terme non seulement sur l'avenir de l'UIT, mais aussi sur la croissance et le développement durable du secteur des télécommunications dans le monde et sur l'ensemble de la communauté internationale.

La Roumanie est profondément honorée d'avoir eu le privilège d'accueillir la 21ème Conférence de plénipotentiaires. Avec l'appui des États Membres et du Secrétariat de l'UIT, elle s'est efforcée de favoriser l'approche fondée sur le consensus, résultat de négociations et de compromis, pour faire en sorte que cette manifestation accomplisse au mieux son rôle décisionnel.

Lors de la PP-22, les États Membres de l'UIT sont parvenus à un consensus sur des décisions essentielles, notamment des résolutions sur l'intelligence artificielle (IA), la durabilité de l'espace, la gouvernance de l'Internet, la cybersécurité, les mesures de protection de l'environnement, l'Internet des objets ou les objectifs de la transformation numérique. Le plan stratégique et le plan financier de l'UIT pour la période 2024-2027, qui définissent les

principales priorités dans les domaines des radiocommunications, de la normalisation et du développement, ont été adoptés. En outre, la Conférence a mis l'accent sur une approche plus écologique, plus respectueuse de l'égalité hommes-femmes et plus inclusive.

S'appuyant sur l'expérience très enrichissante qu'elle a acquise en sa qualité de pays hôte tout au long des préparatifs de la Conférence, la Roumanie tient à présenter quelques propositions et recommandations visant à améliorer le déroulement de la Conférence, aussi bien en ce qui concerne le contenu que la participation et la logistique, étant entendu que chaque pays hôte a des textes législatifs et réglementaires qui lui sont propres et qui ont des incidences sur le processus d'organisation de la manifestation la plus importante de l'UIT.

Propositions

## I Améliorer le contenu et favoriser une participation efficace

Les **réunions interrégionales** constituent la clé de voûte du processus préparatoire de la PP, en ce qu'elles fournissent un cadre propice à des activités coordonnées et à des discussions efficaces visant à parvenir à un consensus entre les États Membres sur les questions fondamentales examinées à la PP.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la PP-18 et de la CMR-19, le processus préparatoire interrégional de la PP-22 était structuré autour de trois réunions interrégionales informelles (IRM), avec une participation physique et à distance. En outre, afin de faire avancer le processus de négociation en amont de la Conférence, le président désigné a proposé d'organiser un dialogue informel sur les questions pertinentes nécessitant le plus d'efforts. À cet égard, avec l'appui des spécialistes compétents du Secrétariat, trois autres séances en ligne ont été organisées, auxquelles ont participé les coordonnateurs régionaux et les experts des thèmes considérés.

Cette expérience a montré qu'il est essentiel, pour que le processus préparatoire interrégional soit une réussite, de définir clairement son déroulement, en commençant par les documents d'ordre administratif de la Conférence, tels que le plan de gestion du temps et la structure de la Conférence, puis les éléments qui exigent davantage de négociations, comme la liste des présidents et des vice-présidents et les aspects liés aux contributions soumises.

Tout en respectant les délais prévus par la Constitution et la Convention, le secrétariat, en coopération avec le président désigné, devrait élaborer, avant la première réunion interrégionale, un plan d'action et un calendrier des activités pouvant être menées avant la Conférence de plénipotentiaires, afin de faciliter les travaux de la Conférence. Ce plan d'action devrait comprendre, notamment, des documents susceptibles de faire l'objet d'un accord avant le début de la Conférence, y compris en ce qui concerne la mise à jour et la rationalisation des résolutions et des décisions n'ayant pas d'incidences politiques, la définition des thèmes envisageables pour les discussions informelles et l'avancement du délai pour la soumission des propositions/contributions initiales ou préliminaires, en particulier lorsqu'il s'agit de thèmes qui, traditionnellement, exigent de nombreuses négociations. Dans ce contexte, le processus préparatoire interrégional pourrait faciliter encore les travaux de la Conférence, en donnant lieu à des résultats tangibles et à une meilleure prévisibilité qui serait utile aux États Membres, aux organisations régionales de télécommunication menant les négociations et au président désigné. Afin d'utiliser plus efficacement le temps disponible et de rationaliser les coûts, nous proposons de promouvoir davantage la coordination interrégionale en amont de la Conférence, avec l'appui du Secrétariat de l'UIT, en organisant ces réunions préparatoires, dans toute la mesure possible, pendant l'année qui précède la Conférence de plénipotentiaires, juste avant ou juste après le Conseil ou toute autre grande manifestation de l'UIT. Étant entendu que l'efficacité du processus préparatoire dépend dans une large mesure des États Membres et de leur volonté de soumettre leurs vues et leurs contributions à l'avance, le fait de définir un calendrier des discussions pourrait les inciter à élaborer des contenus pouvant faire l'objet de discussions durant les réunions préparatoires interrégionales.

Renforcer la présence des femmes

La vision de la Roumanie pour la PP-22 était celle d'une conférence constituant un modèle pour des réunions internationales plus inclusives et plus respectueuses des considérations de genre. Lors de la PP-22, 33% des délégués étaient des femmes. Les futures conférences devraient renforcer encore la participation des femmes, car il est essentiel de leur permettre de faire entendre leur voix sur des questions de fond et de jouer un rôle de premier plan dans le processus de prise de décisions de la Conférence.

Compte tenu du travail effectué pour la PP-22 avec l'appui du gouvernement australien, et dans le cadre de son initiative visant à accroître l'influence des femmes dans la prise de décisions à la Conférence de plénipotentiaires, les femmes qui ont bénéficié des formations correspondantes devraient être considérées comme des candidates tout indiquées aux fonctions au sein de l'équipe de direction de la Conférence (présidents et vice-présidents de commissions ou présidents de groupes ad hoc).

Il est tout aussi important que l'expérience acquise par ces femmes grâce à la formation et à leur participation à la PP-22 soit transmise à d'autres femmes déléguées. Pendant la période entre les Conférences de plénipotentiaires, le secrétariat devrait organiser des programmes de formation, afin de donner aux bénéficiaires des formations dispensées en 2022 l'occasion de partager leurs données d'expérience et leurs connaissances avec d'autres femmes déléguées.

Participation des jeunes

Il est important de reconnaître la valeur du point de vue des jeunes et de leur offrir la possibilité de participer efficacement. Les futures Conférences devraient permettre aux jeunes d'acquérir davantage d'expérience, de présenter leurs points de vue aux décideurs, d'être associés aux travaux des groupes de travail et aux consultations informelles et de bénéficier d'un appui dans le cadre de leurs initiatives. Il importe de mettre en avant l'utilité de la manifestation parallèle organisée à la PP-22, à savoir "*Les jeunes à la PP-22 – Atelier sur la participation effective des jeunes: former la prochaine génération de délégués de l'UIT*", qui a permis d'examiner des mesures concrètes visant à donner des moyens d'action à la prochaine génération de délégués de l'UIT et à susciter une mobilisation importante des jeunes au sein de leurs propres communautés.

Bien qu'une action coordonnée au niveau de l'UIT soit essentielle, les efforts visant à préparer la prochaine génération de délégués de l'UIT devraient bénéficier d'un appui important de la part des États Membres, qui devraient veiller à intégrer des jeunes dans leurs délégations participant à toutes les manifestations de l'UIT, y compris aux réunions des

commissions d'études. Les jeunes pourront ainsi se familiariser avec les méthodes de travail et les priorités de l'UIT et seront en mesure d'utiliser plus efficacement les informations et l'expérience acquises à la PP.

Formation des délégués

En outre, la formation concernant le processus global de la Conférence constitue un moyen efficace d'en améliorer le fonctionnement. Par conséquent, nous proposons que, dans l'intervalle entre les Conférences de plénipotentiaires, le secrétariat organise des ateliers de formation, des séances d'accompagnement (en particulier pour les présidents des réunions), des séances d'information et des cours en ligne. Les sujets peuvent être structurés et répertoriés selon des thèmes spécifiques, par exemple "élections", "résolutions", "gestion de la conférence", etc. Dans un souci d'efficacité sur le plan des coûts, il conviendrait d'envisager d'enregistrer la plupart des séances de formation et de les mettre à disposition sur le site web de l'UIT.

*À titre de résultat concret de ces efforts, il faudrait constituer un groupe d'experts auxquels il serait fait appel lors des principales manifestations de l'UIT (AMNT, CMDT, PP) pour assurer la présidence des groupes ad hoc et des discussions informelles, et ainsi faciliter le travail des présidents de commission.*

En outre, le secrétariat devrait envisager de créer, sur le site web de l'UIT, une rubrique permanente contenant des informations utiles pour ceux qui souhaitent exercer une fonction de président, avec des documents établis par le secrétariat et des vidéos de conférences antérieures présentant des situations pertinentes, de façon à donner une image claire des responsabilités et des tâches exercées par un président.

Amélioration des plans de gestion du temps, notamment pour les réunions préparatoires

**En ce qui concerne la gestion du temps, comme cela a été fait** durant la PP-22, nous estimons qu'il est utile que les groupes ad hoc et les commissions débutent leurs travaux dès la première semaine de la Conférence et que les séances de travail qui se poursuivent tard dans la nuit soient supprimées. *Les méthodes de travail devraient être convenues au cours du processus préparatoire interrégional, et le secrétariat devrait élaborer le projet de plan de gestion du temps en tenant compte de ces aspects.*

Il est également recommandé de réduire la longueur des contributions, car elles constituent un processus chronophage durant la PP.

Manifestations parallèles

La Roumanie a organisé quelques manifestations parallèles qui ont suscité beaucoup d'attention et d'intérêt de la part des participants; il est donc conseillé de continuer à organiser de telles manifestations. Néanmoins, le thème de ces manifestations devrait être défini en concertation avec les États Membres, en fonction des sujets de discussion qu'ils jugent utiles de traiter en marge de la PP.

Nous suggérons également d'avoir recours à certains mécanismes financiers faisant intervenir l'UIT ou les États Membres, afin d'encourager la participation de jeunes étudiants, de Membres de Secteur et d'universitaires au sein des délégations nationales, ce qui favoriserait une plus grande diversité en termes de représentation et d'intérêts.

## II Aspects logistiques

Accord de pays hôte

L'accord de pays hôte fournit le cadre juridique et financier pour le processus préparatoire en vue de la PP et sert de base pour l'élaboration et la mise en place de toutes les dispositions législatives, des processus de passation de marchés publics et de toute autre mesure visant à assurer le bon déroulement de la Conférence. Il est recommandé de ménager une plus grande souplesse, en s'adaptant aux particularités nationales, notamment en ce qui concerne l'environnement économique et financier et le paysage juridique. En outre, la liste définitive des équipements et des autres besoins devrait être soumise au pays hôte en temps voulu.

Rendre la Conférence plus durable

La PP-22 s'est caractérisée par un engagement particulier en faveur de la durabilité et de la protection de l'environnement, et il convient de poursuivre les efforts dans la durée, grâce à une politique de réduction ou d'élimination des déchets, notamment en offrant des cadeaux plus écologiques en lieu et place des cadeaux traditionnels ou en organisant des manifestations promotionnelles selon des critères durables sur les plans de l'emplacement et des transports.

D'autres mesures sont nécessaires, consistant notamment à réduire l'empreinte carbone de la manifestation en utilisant des moyens de transport électriques et en encourageant l'utilisation des transports publics par les délégués plutôt que les transports individuels.

Il convient d'envisager la mise en place du tri sélectif obligatoire des déchets recyclables, l'installation de distributeurs d'eau, l'élimination des déchets plastiques et des emballages à usage unique et la mise à disposition de vaisselle réutilisable, dans la mesure du possible.

Dans le cadre de la Conférence, il faudrait aussi envisager d'optimiser le nombre de salles de réunion, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts d'exploitation.

Pendant la Conférence, mais aussi après la PP, nous suggérons d'utiliser les technologies pour réaliser certaines enquêtes, de façon à rendre les réunions plus dynamiques, avec des observations soumises en temps réel par l'ensemble des participants.

La Conférence devrait accorder une attention particulière à la représentation géographique équitable en ce qui concerne le nombre de délégués, afin de s'assurer que chaque région soit représentée de manière égale, ce qui permettra de réduire les disparités entre les États et de favoriser une participation plus active des pays en développement, tout en optimisant le nombre de participants et en réduisant les incidences sur l'environnement.

Les réceptions organisées dans le cadre de chaque Conférence de plénipotentiaires devraient mettre en valeur les traditions culturelles et la participation de chaque pays hôte aux activités de l'UIT, et les autres types de services devraient être limités afin de réduire la charge financière liée à l'organisation de telles manifestations à l'étranger et de réduire autant que faire se peut les incidences en termes de déchets et de durabilité.

En outre, les politiques relatives aux processus de passation de marchés qui sont nécessaires pour une manifestation aussi complexe et d'une telle envergure devraient privilégier les équipements, produits et services respectueux de l'environnement, éthiques et produits localement.

Conclusion et marche à suivre proposée

Compte tenu de ce qui précède et de l'expérience précieuse acquise lors de l'organisation de la PP-22, la Roumanie invite le Conseil de l'UIT à examiner les suggestions visant à améliorer encore la Conférence de plénipotentiaires et à continuer de collaborer avec le Secrétariat de l'UIT pour élaborer et mettre en œuvre des méthodes viables destinées à rationaliser l'organisation de la Conférence et à offrir au pays hôte tout l'appui nécessaire à cet égard.

En outre, la Roumanie propose que le Conseil demande au secrétariat d'examiner les propositions visant à améliorer le déroulement de la Conférence de plénipotentiaires, de mener une consultation auprès des États Membres sur l'amélioration de la PP et de présenter les résultats de cette consultation au Conseil à sa session de 2024 pour qu'il les examine plus avant et leur donne une suite appropriée.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_